



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons d'édition

Question écrite n° 5385

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles réflexions et quelles démarches le Gouvernement compte mener à l'annonce d'une possible vente du premier groupe d'édition français de Vivendi à des investisseurs anglo-saxons.

Texte de la réponse

Rendu public le 22 octobre, le rachat de la partie européenne du groupe Vivendi Universal Publishing par le groupe Lagardère éloigne les risques que l'on pouvait craindre de voir de prestigieuses maisons d'édition françaises fragilisées par la logique financière, axée sur le court terme, qui aurait pu leur être imposée par des opérateurs étrangers au monde du livre. Cette fusion renforce en revanche dans des proportions inédites la concentration dans le secteur de l'édition, particulièrement en ce qui concerne l'édition scolaire, les livres de référence, les livres de poche et la distribution. Les instances nationales et européennes de la concurrence auront à se prononcer sur l'impact de cette concentration sur les marchés concernés. Il revient maintenant au Gouvernement et, le cas échéant, au législateur de veiller à la préservation des grands équilibres de l'économie du livre et au maintien de la diversité de la création, de l'édition et de la diffusion à travers l'indispensable réseau des librairies. C'est la raison pour laquelle le ministre de la culture et de la communication a annoncé la réunion d'une table ronde associant les différentes professions du livre. Au delà des engagements qu'elle permettra d'enregistrer, peut-on l'espérer, de la part des différentes composantes de l'interprofession, cette table ronde aura pour objectif de réfléchir au rôle de médiation et de régulation qui peut être celui de l'Etat dans les relations entre ces professions.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5385

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3805

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4610